

## LE JEU DE DAMES

Adresser toutes les communications concernant le Jeu de Dames à M. J.-E. TOUKANGEAU, bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.

## AUX CORRESPONDANTS.

Solutions justes du Problème No. 198

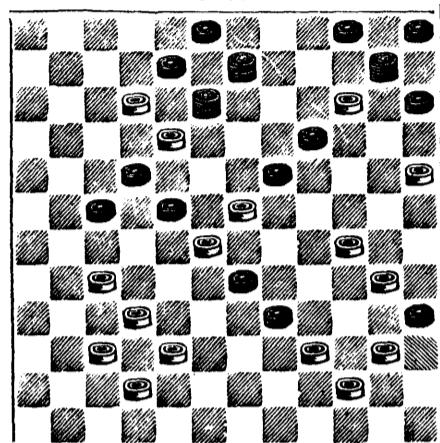
Montréal:—N. Chartier, J.-O. Pément, R. Denis, H. Larose, N. Saucier, Eli Jacques et L. Sayer.  
Saint-Hyacinthe:—MM. F. Charbonneau et Joseph Pouliot, E. Laplante, R. Vézina.  
Québec:—N. Langlois, J. Lemieux, François Bernard, P. L'Heureux.  
Baticane:—Un Amateur.

Nos remerciements à MM. Jacques, Black, Létourneau et Vézina, pour leurs problèmes.

## PROBLÈME No. 200

Composé par M. F. BLACK, East Saginaw, Michigan

NOIR.



BLANCS.

Les Blancs jouent et gagnent.

## Solution du Problème No. 198

Les Blancs jouent	Les Noirs jouent
54 à 48	41 à 54
26	20
11	4
4	24
44	55
11	4
4	26
44	60
72	39
32	26
69	62
62	57
55	30 et gagnent.

## Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 23 janvier 1880.

## FARINE \$ c. \$ c.

Farine de blé de la campagne, par 100 lbs. 0 00 à 0 00  
Farine d'avoine..... 0 00 à 2 00  
Farine de blé d'Inde..... 0 00 à 1 50

Sarrasin..... 1 25 à 1 50

## GRAINS

Blé par minot..... 0 00 à 0 10  
Pois do..... 0 80 à 0 90  
Orge do..... 0 00 à 0 00  
Avoine par 40 lbs..... 0 40 à 0 45

Sarrasin par minot..... 0 50 à 0 55

Mil do..... 1 00 à 1 05

Lin do..... 1 50 à 1 60

Blé d'Inde do..... 0 00 à 0 80

## LAITERIE

Beurre frais à la livre..... 0 25 à 0 30  
Beurre suédois do..... 0 15 à 0 24

Fromage à la livre..... 0 14 à 0 16

## VOLAILLES

Dindes (vieux) au couple..... 2'00 à 2 50  
Dindes (jeunes) do..... 1 50 à 2 00

Oies au couple..... 1 00 à 1 50

Canards au couple..... 0 50 à 0 60

Poules do..... 0 50 à 0 60

Poulets do..... 0 00 à 0 00

## LÉGUMES

Pommes au baril..... 1 50 à 2 00  
Pataxes au sac..... 0 50 à 0 55

Fèves par minot..... 1 10 à 1 12

Oignons par trente..... 0 04 à 0 05

## GIBIERS

Canards (sauvages) par couple..... 0 40 à 0 50  
do noirs par couple..... 0 00 à 0 60

Pleuriviers par douzaine..... 0 00 à 0 00

Bécasses au couple..... 0 00 à 0 00

Pigeons domestiques au couple..... 0 20 à 0 25

Perdrix au couple..... 0 60 à 0 75

Tourtes à la douzaine..... 0 00 à 0 00

## VIANDES

Bœuf à la livre..... 0 05 à 0 10  
Lard do..... 0 09 à 0 10

Mouton do..... 0 08 à 0 10

Agnéau do..... 0 10 à 0 12

Lard frais par 100 livres..... 6 50 à 7 00

Boeuf par 100 livres..... 5 50 à 6 00

Lièvres..... 0 20 à 0 25

## DIVERS

Sucre d'érable à la livre..... 0 08 à 0 10

Sirup d'érable au gallon..... 0 80 à 0 90

Miel à la livre..... 0 06 à 0 10

Oeufs frais à la douzaine..... 0 13 à 0 15

Haddock à la livre..... 0 05 à 0 06

Saindoux par livre..... 0 08 à 0 10

Peaux à la livre..... 0 00 à 0 05

## Marché aux Bestiaux

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs..... \$ 3 00 à 4 00

Bœuf, 2me qualité..... 2 75 à 3 75

Vaches à lait..... 15 00 à 25 00

Vaches extra..... 25 00 à 40 00

Vaches, 1re qualité..... 4 00 à 5 00

Vaches, 2me qualité..... 2 00 à 3 00

Vaches, 3me qualité..... 1 00 à 2 00

Moutons, 1re qualité..... 5 00 à 6 00

Moutons, 2me qualité..... 4 00 à 5 00

Agnéaux, 1re qualité..... 2 75 à 3 00

Agnéaux, 2me qualité..... 2 00 à 2 50

Cochons, 1re qualité..... 5 50 à 6 00

Cochons, 2me qualité..... 4 50 à 5 00

Foin, 1re qualité, par 100 boîtes..... \$ 7 00 à 8 00

Foin, 2ne qualité..... 5 00 à 6 00

Paille, 1re qualité..... 5 00 à 6 00

Paille, 2me qualité..... 3 00 à 4 00

## Décisions judiciaires concernant les journaux

10. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

20. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

30. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

40. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve *prima facie* d'intention de fraude.

20. Cartes-Chromo, joli Bouton de Rose, on 25 Devises Florales avec nom, 10 cts.—Cie. de Cartes NASSAU, Nassau, N.Y.

## PORTRAITS

DE

## Pie IX et de Léon XIII

La CIE. DE LITHOGRAPHIE, BURLAND, propriétaire de *L'Opinion Publique*, offre en vente les portraits de Sa Sainteté PIE IX et du pape actuel, LÉON XIII, sur papier très-fort et convenables pour être encadrés, pour \$10.00 le 100. Prix, au détail, 20 centimes.

Adresser les commandes au bureau de *L'Opinion Publique*, Montréal.



DES SOUMISSIONS enchetées marquées: "Pour l'approvisionnement de la Police Montée," et adressées au très-honorables ministres de l'Intérieur, Ottawa, seront requises jusqu'à MIDI, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER prochain, pour la fourniture des effets suivants, savoir:

Flanelle grise militaire, 36 pouces de large, 5 onces à la verge..... 3,000 verges

Toile brune, 12 onces..... 2,500 verges

Camisoles de laine, bonne façon, (à double breasted)..... 750 verges

Calèques de laine, faits avec élégance (avec double fond par brin de fil extra)..... 750 paires

Chaussons de laine à longues jambes..... 1,500 paires

Bas de laine, longues jambes..... 750 paires

Mitaines de laine, avec manchettes..... 500 paires

Drap bleu d'artillerie (foulé), 54 pouces de large..... 1,200 verges

Serge écarlate (foulé), 54 pouces de large..... 600 verges

Drap écarlate (foulé), 54 pouces de large..... 600 verges

Serge blanche pour doublure, 33 pouces de large..... 500 verges

Ceintures jaunes, 2 pouces de large..... 2,000 verges

Galon jaune de Russie..... 2,000 verges

Casques avec pointes et mentonnières complètes..... 300

Casquettes de voyage..... 400

Par-dessus de buffet fait avec des peaux d'âne..... 150

Imperméables, 4 pieds sur 6 pieds..... 200

Mocassins, tout en peau d'original, montant 6 pouces le long de la jambe..... 500 paires

Havre-sac..... 100

Moustiquaires..... 400

Gantelets en peau de daim, sans doublure..... 350 paires

Gantelets de cocher, en original, sans doublure..... 100 paires

Couvertes, 10 lbs..... 300 paires

Serviettes grandes, en toile..... 300 paires

Serviettes petites, en toile..... 500 paires

Cache-nez..... 300

Etrilles, sangles..... 300

## MATERIEL POUR LA MANUFACTURE DE BOTTES.

Cuir granulé, 18 à 22 pieds de chaque côté..... 250 côtés

Péaux de Kid Canadien, No. 1, 10 à 12 lbs, chacune..... 1,400 livres

Cuir à semelle espagnol, No. 1, 18 à 24 lbs, par côté..... 3,350 livres

Cuir à semelle (Slaughter) No. 1, pour la tute des talons, 15 à 18 lbs par côté..... 150 côtés

Péaux de mouton rouge No. 1 pour les doublures..... 17 douz.

Les peaux devront être arrangées proprement, bien étendues et sans aucun trou. Des échantillons de tous les articles, excepté les cuirs, peuvent être vus au département.

La flanelle, toile brune, le cuir, le drap rouge et bleu, la serge rouge et blanche, les ceintures jaunes et le galon, doivent être livrés au pénitencier de Kingston, dans l'intervalle de six semaines après l'acceptation du contrat.

Les autres articles doivent être livrés à Ottawa pas plus tard que le 1er avril.

Chaque article sera soumis à un examen et rejeté s'il n'est pas pleinement identique à l'échantillon.

Les frais de fret des places d'où seront expédiés les effets à Kingston ou à Ottawa, suivant le cas, devront être payés par le contracteur.

Tout droit de douane payable sur les effets ci-dessus seront aussi à la charge du contracteur.

On pourra se procurer des blancs de soumission en s'adressant au sousigné.

Les échantillons devront accompagner les soumissions.

Les soumissions pourront être faites pour le tout ou une partie seulement des articles ci-dessus.

Il n'est pas de rigueur que la plus basse ou aucune des soumissions soit acceptée.

Les paiements pour la fourniture de ces effets seront faits le 3 JUILLET prochain.

Aucun paiement ne sera fait aux journaux insérant cette annonce sans avoir préalablement obtenu une autorisation.

J. S. DENNIS,  
Député-ministre de l'Intérieur.

FRED. WHITE,  
Greffier en chef,  
Ottawa, 28 décembre 1879.

## Véritable Sirop Anti-Goutteux de Th. BOUBÉE contre la Goutte et les Rhumatismes

Le véritable Sirop Anti-Goutteux de Boubée, conseillé et appliqué depuis si longtemps contre toutes les maladies de nature arthritique, (la Goutte, les Rhumatismes aigus ou chroniques, etc., etc.), est de beaucoup supérieur à tout autre remède similaire. Son action est infaillible, aussi prompte que décisive, et sans le moindre danger. Sur tant de personnes à qui il a été administré, il n'en est aucune qui n'en ait éprouvé les plus promptes et les plus heureux résultats. Il peut être administré dans quelque circonstance que se trouve le malade, et pour la réussite de ce effet, il n'est jamais nécessaire d'observer un régime sévère.</p